

- 2 -

Affaire de la fosse commune de Katyn (Smolensk).

23.4.1943 (Vendredi-  
Saint) ~~1943~~

*a.u.*

M. Pictet, Secrétaire de M. Huber, m'appelle au téléphone : le CICR vient d'adresser par express au DPF une lettre le mettant au courant des réponses adressée à la Croix-Rouge allemande et au Gouvernement polonais. En outre, le Comité vient de remettre à la presse suisse et aux correspondants de journaux étrangers son communiqué no 183. Enfin, M. Pictet signale que le 22 avril l'Agence télégraphique suisse a soumis au CICR une dépêche de Berlin ; sur la demande du Comité, l'Agence s'est abstenue de reproduire cette dépêche dans son bulletin.

*p. u.*

A la fin de l'après-midi, M. Pictet vient me voir chez moi. Il me remet le communiqué no 183 et le texte de la dépêche de Berlin de l'Agence télégraphique suisse. Nous commentons la situation. Fort de mon expérience, je recommande que si, en définitive, le CICR doit procéder à une <sup>en</sup> ~~re~~quête des représentants des gouvernements intéressés, il fasse <sup>la</sup> ~~sa~~ partie de la commission ou assiste <sup>ut</sup> ~~à~~ toutes ses constatations, auditions de témoins, etc. à titre d'assesseurs,

Dans la soirée, je m'entretiens au téléphone avec M. le Ministre Bonna. Je lui rends compte de ce qui précède. De son côté, M. Bonna m'annonce avoir été interpellé par ~~le~~ le Dr. François Naville, professeur de médecine légale à Genève. M. Naville a été approché par le médecin du Consulat d'Allemagne à Genève. On lui demande de participer aux constatations de Katyn et de partir pour Berlin déjà le lundi 26 avril. M. Naville s'est mis en rapport avec le CICR. Son interlocuteur, M. Ruegger, l'aurait encouragé à





- 2 -

accepter, tout en lui recommandant de se mettre en contact avec le Département politique. M. Bonna ne voit pas d'inconvénient, du point de vue du DPF, à ce que M. Naville accepte de faire partie de cette commission. Il attendra néanmoins, pour lui répondre, que j'aie eu l'occasion de m'assurer que la participation d'un médecin suisse, professeur à Genève, à ces constatations, entreprises sans attendre le sort de la demande d'enquête du CICR, ne puisse mettre ce dernier dans l'embarras.

Comme il n'est pas certain que le communiqué du CICR soit publié intégralement dans les différentes capitales, M. Bonna veut bien faire donner, au piquet du DPF, l'ordre d'en adresser le texte par un télégramme circulaire en clair aux Légations de Suisse à Londres, Berlin, Rome, Washington, Stockholm et Ankara. Nous convenons du texte introductif de ce télégramme.

Quelques instants plus tard, M. Bieri, fonctionnaire de service au DPF, m'appelle au téléphone. Nous convenons des abréviations à apporter au texte du communiqué du CICR pour sa transmission aux Légations précitées.

Je me rends, encore dans la soirée, auprès de M. Ruegger, à la Résidence. Celui-ci a, en effet, été interpellé par le Professeur Naville. Il n'a pas été en mesure de lui donner l'avis du Comité : MM. Huber et Chenevière sont souffrants, M. Burckhardt est à Lisbonne et M. Barbey est absent.

M. Ruegger n'a donc pas encouragé M. Naville à accepter. A son avis personnel, il serait souhaitable que M. Naville donnât suite à l'invitation du Reich, ne serait-ce que pour amortir l'effet de la réponse du CICR à Berlin. Si nous étions à la place de M. Naville, nous n'accepterions pas d'être brusqués

M. Ruegger recommande M. Naville de consulter le DPF.

./.



- 3 -

à ce point. Nous demanderions à connaître la composition de la commission d'enquête, les termes de son mandat, etc.

M. Ruegger s'attend à une vive réaction de la presse allemande, mais il ne pense pas que le ressentiment à l'égard du CICR dure longtemps.

24.4.1943.

a.m.

J'appelle M. le Ministre Bonna au téléphone : je lui fais part de ma conversation avec M. Ruegger et du produit de mes réflexions. Nous constatons qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à ce que M. Naville accepte. Le télégramme adressé à ce dernier le jour même est rédigé au cours de cet entretien téléphonique. La question de savoir s'il convient d'inviter M. Naville à se mettre en rapport avec moi ou que je prenne moi-même l'initiative de le voir est débattue. Nous constatons qu'il est préférable de ne prendre aucune initiative. Si le Professeur Naville me consulte, je me bornerai à lui faire part, à titre personnel, de ce que si j'étais à sa place, je chercherais à élucider les points énoncés ci-dessus.

M. Naville n'a pu faire contact avec moi.  
Il a obtenu des Enq. militaires et est  
sans doute parti pour Berlin.

M. Bonna a rendu notre légation  
à Berlin.

Ed H

30/4/43